

POSITION DE LA FSU SUR LE PROJET « UGA »

Nous décrivons tout d'abord les grandes lignes du projet « UGA » de regroupement des établissements d'enseignement supérieur de l'académie de Grenoble tel qu'il est proposé par les présidences des établissements, puis nous exposons notre avis sur ce projet.

LE PROJET

Les présidences des établissements proposent d'effectuer une double opération : **la fusion**, d'ici 2016, des universités Joseph Fourier, Pierre Mendès France et Stendhal en une université unique (dite U123 dans la suite), et, précédant cette fusion, **la création**, dès 2014, **d'une communauté d'universités** (COMUE), nommée « Université Grenoble Alpes » (UGA).

La COMUE est une structure d'un type nouveau défini par la loi ESR de 2012, ayant statut d'université.

- La COMUE UGA est destinée à avoir un rôle de coordonnateur pour les relations avec le ministère, notamment concernant le budget.
- Son périmètre n'est pas encore complètement arrêté, mais elle comprend des membres et des associés. Les **établissements membres** sont : Grenoble-INP, U123, le CNRS, l'INRIA, peut-être l'université de Savoie. Les **établissements associés** (par le biais de conventions) comprennent l'IEP, l'ENSAG, le CEA.
- Et elle comporte des composantes : les **pôles de recherche**.

Les compétences déléguées à la COMUE par ses membres, telles que définies à ce jour, comprennent :

- la responsabilité de la recherche (stratégie, pilotage, mise en œuvre), confiée aux pôles,
- l'organisation et la délivrance du doctorat (les autres formations restant dans les établissements),
- les compétences du PRES Université de Grenoble, dont l'aménagement, le plan campus, la santé, etc.

NOTRE AVIS

La création de la COMUE UGA, telle qu'envisagée actuellement, n'est pas acceptable

- En effet, le **transfert intégral de la responsabilité de la recherche aux pôles**, composantes de la COMUE, aurait pour effet de distendre, voire de couper, le lien entre la recherche et les formations, ces dernières restant, au moins en partie, de la responsabilité des établissements.
- **L'augmentation du nombre de niveaux et de structures** aggraverait la complexité et l'opacité des prises de décision et éloignerait les instances des personnels. Dans l'état actuel du projet, ce ne sont pas moins de **30 conseils ou comités** qui seraient ainsi créés au niveau de la COMUE elle-même, c'est à dire « au-dessus » des conseils des universités !
- **La porte ouverte à des diplômes** délivrés par la COMUE (autres que le doctorat), voire, par le biais de la co-diplomation, à la délivrance de diplômes nationaux par des établissements privés. D'ailleurs, dans tout le projet UGA, le terme « public » ne sert qu'à désigner les étudiants !
- **Avec le retour de l'Idex (Épisode 3)**, c'est la perspective d'une « COMUE élargie » en charge des choix et des moyens des « filières de l'excellence » qui se profile, laissant aux établissements membres la responsabilité des formations « ordinaires ».

De plus, c'est un « ticket sans retour » qui nous est proposé

En effet, si les décisions initiales concernant les statuts de la COMUE, dont son périmètre et les compétences qu'elle aurait à exercer, sont bien soumises à l'avis des conseils (CA et CT) des membres, en revanche, une fois créée, la COMUE devient très largement autonome. Dans la période 2014-2016, elle peut par exemple élargir son périmètre (notamment à des établissements privés !) sans en référer à d'autres avis que ceux de ses propres conseils.

À propos de la fusion

Nous avons exprimé de très longue date que nous étions favorables à un **rapprochement des universités** répondant à des objectifs mutuellement avantageux et **sur la base de projets associant étroitement les personnels**, de leur définition à leur mise en œuvre.

La fusion pourrait être une modalité d'un tel rapprochement, si elle permettait à l'université ainsi constituée d'exercer dans de meilleures conditions de cohérence, de coopérations, de collégialité et de démocratie l'ensemble des **missions de Service Public** confiées aux universités.

Au contraire, le projet proposé, où la création de la COMUE est présentée comme la condition sine qua non de toute perspective de rapprochement des établissements, nous inspire les plus grandes inquiétudes à cause de la **perte de cohérence formation-recherche** et de l'**affaiblissement des mécanismes collégiaux et démocratiques de décision** qu'il engendrera.

Où serait l'intérêt pour les personnels, pour les étudiants, pour la qualité des activités de recherche et de formation, de fusionner les trois universités tout en les dessaisissant de toute responsabilité en matière de recherche et en les plaçant sous la tutelle d'une « super université » dont les prises de décision seraient largement incontrôlables et qui pourrait même rapidement venir concurrencer leurs formations ?

À propos du projet dans son ensemble

L'expérience des établissements ayant déjà fusionné ou procédé à des restructurations de grande ampleur (notamment Strasbourg, Aix-Marseille, Bordeaux et Montpellier) prouve de manière irréfutable que, loin d'être une source d'économies d'échelle, **ces regroupements ont toujours un coût important**. Sans engagement ferme de l'État à accompagner le processus par des moyens financiers et par des postes, un tel projet risque en fait de représenter une charge et un surcoût aggravant les conditions budgétaires déjà extrêmement difficiles des établissements ; à ce propos, il est significatif que le projet UGA ne comporte aucun engagement de résorption de la précarité.

Par ailleurs, **la façon dont le projet UGA se construit**, uniquement à coups de négociations entre les présidences, tout au contraire d'une élaboration par des groupes de travail transparents et impliquant les personnels, dont nous réclamons en vain la mise en place depuis des années, et **la façon dont il est révélé aux personnels**, petit à petit, par une succession de documents provisoires, dans un calendrier précipité aiguillonné par les injonctions ministérielles et la course à l'Idex, **ne peuvent que renforcer nos craintes**.

En conclusion, la FSU exprime son opposition au projet UGA, qui combine la création d'une COMUE puis la fusion des universités grenobloises. Ce projet a été élaboré sans que jamais un scénario alternatif, fondé sur une association d'établissements et d'organismes, n'ait été véritablement examiné et encore moins proposé aux personnels.

Au delà de leur vote négatif sur le projet UGA actuel, et afin que les débats dans les conseils des établissements (CA et CT) soient l'occasion d'en limiter les dangers et d'amorcer des alternatives, les élu-e-s FSU s'emploieront systématiquement à amender les textes proposés, en particulier afin d'empêcher que des établissements privés n'intègrent la COMUE ou que celle-ci ne puisse modifier son périmètre ou ses compétences sans l'accord unanime des CA de tous les établissements membres.